

24 jan 2003 -16:00

Appartient à [compte rendu du Conseil des Ministres du 24/01/2003](#)

Politique de la Ville - Conventions 2003

Sur proposition de M. Charles Picqué, Ministre chargé de la politique des grandes villes, le Conseil des Ministres a approuvé une série de conventions conclues dans le cadre de la Politique de la Ville avec les villes ou communes d'Anvers, La Louvière, Saint-Josse et Forest pour l'année budgétaire 2003.

Sur proposition de M. Charles Picqué, Ministre chargé de la politique des grandes villes, le Conseil des Ministres a approuvé une série de conventions conclues dans le cadre de la Politique de la Ville avec les villes ou communes d'Anvers, La Louvière, Saint-Josse et Forest pour l'année budgétaire 2003.

Voici les montants attribués pour ces villes ou communes en 2003 :Anvers :10.007.824 euros;La Louvière :1.718.214 euros;Saint-Josse :1.029.207 euros;Forest :312.949 euros.Pour rappel, le programme "Politique des Grandes Villes" est basé sur trois axes :- améliorer la vie quotidienne dans les quartiers et offrir une perspective à chacun;- améliorer le cadre de vie urbaine dans les quartiers en difficultés;- ancrer le quartier dans l'agglomération urbaine.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe